

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 avril 2025**

Nombre de membres en exercice : **64** **L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE NEUF AVRIL** à 14 h 00, le  
Conseil Communautaire s'est réuni en salle du Conseil Communautaire, après  
convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN,**  
Nombre de présents : **39** **Président.**  
Nombre de représentés : **10**  
Nombre d'absents : **15** **Secrétaire de séance :** M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2025\_024\_CC\_25**  
**Désignation des représentants au comité**  
**local pour l'emploi**

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Suzelle BOUCHER  
- M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad  
OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-  
CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme  
Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-  
Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Madame Martine GAZE - M. Yann  
CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles  
HUBERT - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Florence  
HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry  
HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine  
BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila  
BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri  
GUINET - Mme Brigitte DALLY - M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE - M.  
Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

Nombre de votants : 49

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
3 avril 2025

- date d'affichage et de publication de la liste  
des délibérations au plus tard le  
16/04/2025

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Tristan FLORIAN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Melissa  
PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD -  
Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Jocelyne CAVANE-  
DALELE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande  
PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean  
François NATIVEL - Mme Audrey FONTAINE

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa  
COUSIN procuration à M. Michel CLEMENTE - M. Alexis POININ-COULIN  
procuration à Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Mme Virginie  
SALLE procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR  
procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA  
procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Amandine TAVEL procuration  
à M. Gilles HUBERT - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE  
TOULLEC - M. Philippe LUCAS procuration à M. Bruno DOMEN - Mme Marie-  
Annick HAMILCARO procuration à Mme Brigitte DALLY

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2025

### AFFAIRE N°2025 024 CC 25 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ LOCAL POUR L'EMPLOI

**Le Président de séance expose :**

#### Contexte

Les dispositions de la loi du 18 décembre 2023 pour le Plein emploi prévoient la transformation du service public de l'emploi par :

- **la refonte du processus d'accompagnement des demandeurs d'emploi**
  - Inscription de tous auprès de France Travail sur la liste des demandeurs d'emploi
  - Un cadre commun d'orientation vers les organismes référents en charge de l'accompagnement
  - Un renforcement de l'accompagnement au sein d'un contrat d'engagement (droits et devoirs) unifié, avec un accompagnement intensif selon la situation de la personne
  - Un régime de sanction plus progressif et plus effectif
  - Un nouveau cadre de redevabilité des actions engagées par les institutions
  
- **le renforcement des réponses aux besoins des employeurs en matière de recrutement**
  
- **la transformation du Service Public de l'Emploi par une organisation renouvelée et une coopération renforcée**
  - Un réseau élargi des acteurs de l'insertion et de l'emploi
  - Une cadre de coopération et d'exigences renforcées des acteurs du réseau dans le respect des compétences de chacun
  - Une gouvernance renouvelée : installation d'un comité national et simplification des instances territoriales autour des comités territoriaux pour l'emploi
  
- **la transformation de Pôle emploi en France Travail : une adaptation des missions en propre et de nouvelles missions pour « compte commun » des membres du réseau pour l'emploi.**

La gouvernance des acteurs de l'emploi se traduit par la mise en place de comités territoriaux pour l'emploi et une coopération renforcée entre les acteurs compétents.

Le décret du 4 décembre 2024 relatif aux comités territoriaux pour l'emploi en outre-mer prévoit une installation de ces comités à partir du 1er janvier 2025.

L'Etat a mené un travail de préfiguration de ces instances sur l'année 2024 avec les acteurs locaux dont les collectivités territoriales et les partenaires sociaux.

Des réunions d'information au niveau local ont été organisées afin d'informer sur les impacts de cette réforme et sur l'organisation projetée de ces comités territoriaux.

#### Missions du comité local pour l'emploi Ouest

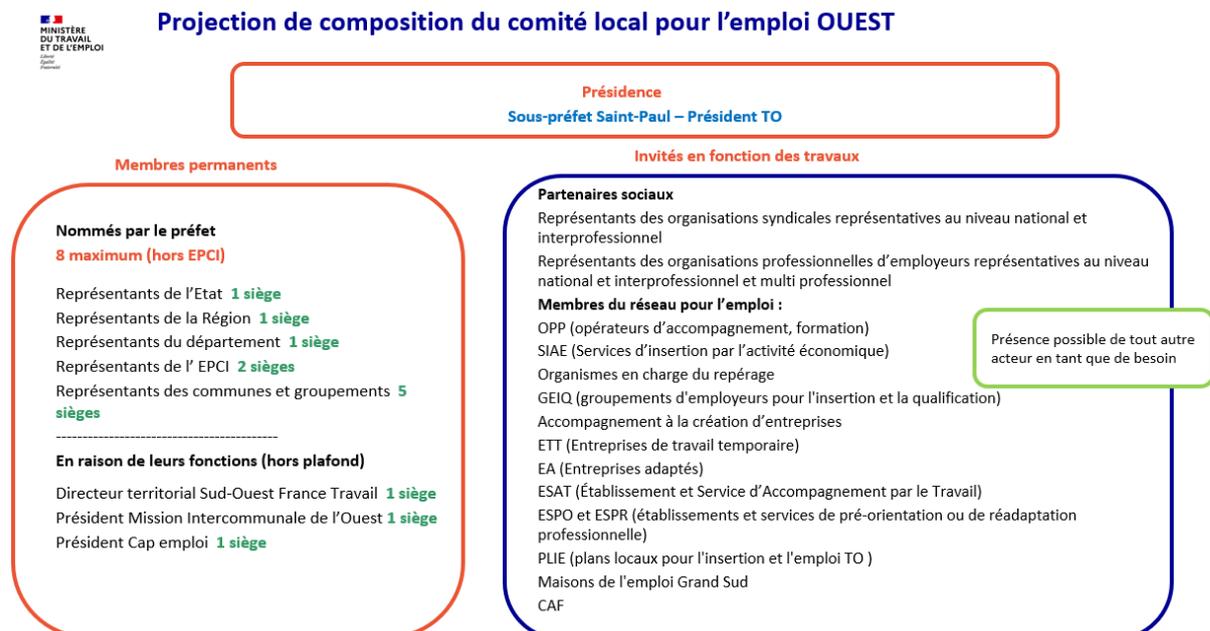
Le comité local pour l'emploi réunit les différents acteurs locaux de l'économie et de la formation professionnelle (collectivités locales, associations, etc.). Cette coordination vise à mutualiser les efforts et à mettre en place des stratégies cohérentes et adaptées aux spécificités du territoire.

Le comité réalise des diagnostics territoriaux pour identifier les besoins en compétences, les secteurs en tension, et les bassins d'emploi. Il s'agit de mieux ajuster les offres de formation et les dispositifs d'insertion aux réalités du marché du travail local.

En fonction des diagnostics réalisés, le comité élabore et met en œuvre des plans d'action locaux pour favoriser l'emploi et l'insertion. Cela inclut des actions ciblées pour certains publics en difficulté (jeunes, seniors, chômeurs de longue durée, etc.).

Le comité suit la mise en place des actions et évalue leur efficacité. Ce suivi permet d'ajuster les stratégies en fonction des retours et des résultats obtenus.

Il se compose de la manière suivante :



### Désignation d'élus référents pour siéger au Comité local pour l'emploi de l'Ouest

Afin de siéger au Comité local pour l'emploi, il est proposé d'autoriser le Président du Territoire de l'Ouest à siéger à la co-présidence du Comité locale pour l'emploi au côté du Sous-Préfet de Saint-Paul et de désigner deux élus référents .

A l'unanimité, l'assemblée a autorisé par vote à main levée, la désignation des représentants par scrutin public

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 19/03/2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le



ID : 974-249740101-20250414-2025\_024\_CC\_25-DE

**- AUTORISER le Président du Territoire de l'Ouest à siéger à la co-présidence du Comité local pour l'emploi au côté du Sous-Préfet de Saint-Paul ;**

**- DÉSIGNER Mme Denise DELAVANNE et M. Henry HIPPOLYTE (titulaires) et Mme Marie Josée MUSSARD-POLEYA et Mme Brigitte DALY (suppléantes) en tant que membres permanents au Comité local pour l'emploi de l'Ouest.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président